



Jeunes et adultes transgenres aux éclés

et dans le scoutisme en général

Repères et vocabulaire

◆ Les personnes

Une personne **transgenre**, ou trans, est une personne dont l'identité de genre¹ ne correspond pas à celle qui lui a été assignée à la naissance. Il peut s'agir :

- D'une personne assignée garçon à la naissance, mais qui s'identifie femme (femme trans)
- D'une personne assignée fille à la naissance, mais qui s'identifie homme (homme trans)
- D'une personne qui ne s'identifie ni homme, ni femme (non binaire), ou dont l'identité ou l'expression de genre se situe en dehors des masculins et féminins conventionnels.

Une personne transgenre n'est pas nécessairement engagée dans un processus médical : le processus de transition peut être social et/ou médical.

Lorsqu'une personne s'engage dans un processus médical, et donc a ou veut modifier son corps par un traitement hormonal ou chirurgical pour qu'il corresponde à son identité, le terme « **transsexuel·le** » est parfois utilisé, mais il est le plus souvent rejeté par les personnes trans elles-mêmes.

Il faut souligner que le fait d'être trans n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle de la personne.

Les personnes qui ne sont pas trans, autrement dit qui ne ressentent pas de décalage entre leur identité et le sexe qui leur a été attribué à la naissance, sont appelées « personne cis » ou « **cisgenre** ».

Les termes travesti·e et travelo sont insultants.

◆ Les processus

La **transition** est le processus par lequel une personne change d'expression de genre et/ou de sexe pour le mettre en cohérence avec sa véritable identité. Cela peut prendre de multiples formes (faire évoluer son apparence, son expression corporelle, son expression vocale, son pronom et prénom, mais aussi des traitements hormonaux ou chirurgicaux). Ce processus peut prendre du temps ou être rapide.

On dit souvent qu'une personne « a transitionné » quand elle est parvenue à l'étape où elle choisit et demande à être socialement reconnue dans son identité de genre profonde. Cela ne signifie pas forcément qu'elle a achevé son parcours (par exemple, une personne peut avoir acté son changement de prénom/pronom et être en cours de traitement hormonal).

¹ La loi française parle, depuis le 27 janvier 2017, d' « identité de genre », en conformité avec les [principes de Jogjakarta](#), alors qu'elle retenait précédemment l'expression « identité sexuelle ».

De manière générale, le processus de transition est un processus sensible pour les personnes qui le vivent. Certaines personnes peuvent être en situation de vulnérabilité importante et avoir besoin d'être soutenues et entendues.

La **transphobie** désigne les marques de rejet, de mépris, de discrimination et de violence à l'encontre des personnes transgenres, ou supposées telles. Les personnes trans sont encore très exposées à la violence physique ou verbale en France aujourd'hui.

◆ La loi

Les actes et propos transphobes sont punis par la loi² : sont interdits les discriminations, insultes et violences basées sur l'identité de genre, ainsi que la provocation à la haine ou à la violence à l'égard de personnes du fait de leur identité de genre. **Cela signifie aussi qu'il est illégal de refuser un-e enfant ou de refuser de confier des responsabilités à un-e adulte parce qu'il ou elle est trans, dans un mouvement de scoutisme.**

La transidentité n'est plus inscrite sur la liste des pathologies mentales de l'Organisation Mondiale de la Santé depuis juin 2018³. Les associations de personnes trans s'opposent à la vision pathologique de la transidentité, tout en indiquant que cela ne signifie pas que certaines personnes trans ne peuvent pas avoir besoin d'un appui médical.

Le changement de sexe à l'état civil est possible en France, et depuis 2016, il n'est plus nécessaire d'avoir subi des traitements médicaux (stérilisants) pour l'obtenir. Il faut cependant parvenir à « prouver » devant un juge que l'on vit bien en tant que homme ou femme.

Il n'y a en parallèle pas d'obligation d'utiliser le prénom ou sexe inscrit à son état civil dans la vie quotidienne.

Attitudes et communication dans le scoutisme

Pour permettre à une personne trans, adulte ou enfant, de se sentir respectée et de vivre sereinement son engagement aux éclés, on peut retenir les principes suivants :

- ◆ **Respecter l'identité, le prénom et les pronoms (il, elle, iel...) choisis par la personne trans :** il est important de comprendre que l'identité de la personne trans n'est pas une nouveauté, ni un rôle : c'est son identité intime et profonde. Une femme trans est une femme. Cela peut ne pas être évident notamment lorsque la personne était antérieurement connue aux éclés sous son identité de naissance, mais il s'agit d'une base de respect fondamental de la personne concernée. Si on a un doute sur le pronom à employer, on peut demander à la personne. Plus largement, le principe est de reprendre la manière dont la personne se nomme ou parle d'elle-même.
- ◆ **Utiliser les bons termes, éviter les termes inappropriés ou insultants, éviter de faire référence au sexe de naissance de la personne :** d'où l'introduction sur le vocabulaire ci-dessus. Il est important, au-delà de ce que l'on fait soi, d'intervenir si on entend d'autres enfants ou adultes utiliser des termes inappropriés ou avoir des propos insultants.

² Loi du 27 janvier 2014 et loi du 6 août 2012

³ [Parution de la 11^{ème} classification internationale des maladies](#)

Cela vaut y compris s'il n'y a pas à notre connaissance de personne trans dans le groupe : d'une part, nous ne connaissons pas toujours la situation intime des personnes, et d'autre part, apprendre aux élèves à ne pas avoir de propos transphobes est une responsabilité éducative qui contribue au progrès dans la société en général.

En outre, il est important d'être vigilant·e à ne pas « exotiser » les personnes trans, et à éviter notamment des questions sur leurs organes génitaux ou leur apparence physique s'il n'y a pas d'autre raison qu'une curiosité personnelle.

- ◆ **Être conscient·e qu'une période de transition peut être un moment difficile pour un·e enfant ou un·e adulte** : pouvoir être à l'écoute ou en soutien, ne pas être jugeant·e sur ce qui se passe. Pour autant, de nombreuses personnes trans vivent sereinement et heureux·ses, et il ne faut pas se comporter avec elles comme si elles étaient forcément en difficulté.

Pour ce qui est d'évoquer avec les autres membres du groupe la transidentité d'une personne :

- ◆ **Si un·e enfant ou un·e respo change d'identité au cours de son engagement aux élèves** : il est utile de discuter à part avec lui ou elle de la manière dont il ou elle souhaite l'aborder avec les autres membres du groupe, de ce que cela peut impliquer dans sa vie dans le groupe. Si c'est un·e mineur·e, il est probable que les parents soient informés et ils devraient être partie prenante de cette discussion. Il faut cependant garder en tête que des jeunes trans peuvent être en situation de rejet dans leur famille, et doivent pouvoir dans ce cas trouver aux élèves un espace de paix et de sécurité.
- ◆ **Si un·e enfant ou un·e respo est trans et vit déjà selon son identité de genre en arrivant dans l'unité** : il n'y a pas lieu d'évoquer sa situation aux autres membres du groupe, sauf si il ou elle le souhaite. La confidentialité sur la vie privée des membres du groupe vaut aussi pour les personnes trans.
- ◆ Il n'y a **aucune obligation de prévenir les parents du groupe** de la participation d'un enfant ou respo trans aux activités, et ce n'est pas une bonne pratique à adopter. Les parents du groupe n'ont pas, pour cette situation comme pour d'autres, de droit à connaître la situation intime d'un enfant ou respo du groupe.
- ◆ **Si des enfants du groupe posent des questions, il faut y répondre**. La manière de le faire va cependant dépendre de si la personne trans souhaite évoquer publiquement ce sujet. Par exemple si un·e enfant s'interroge sur l'apparence d'un·e autre enfant, la réponse peut renvoyer aux goûts et envies de la personne (*elle a les cheveux courts parce qu'elle se sent bien comme ça*). Si la question concerne ce qu'est un·e transgenre, on peut répondre sur ce point sans évoquer la situation spécifique de la personne.

De manière générale, en ce qui concerne la communication ou divulgation de la transidentité de quelqu'un·e, il est important de garder en tête que - si les questionnements sont légitimes- l'état de fait aujourd'hui est que les personnes trans sont très fortement exposées à la violence, au harcèlement, et de ce fait, une proportion importante passe par des périodes de fragilité psychologique, voire d'état suicidaire⁴. Protéger les personnes trans engagées dans le groupe, garantir leur droit à faire partie du groupe, doit être la priorité.

Dans tous les cas, si vous en ressentez le besoin, il peut être utile de discuter de ce sujet avec des membres de votre équipe de groupe, ou de votre équipe régionale. Vous pouvez aussi contacter le groupe Genre et Sexualités : genre_sexualites@galilee.eedf.fr pour échanger.

⁴ INED, [Les minorités sexuelles face au risque suicidaire](#), 2014

Organisation de la vie quotidienne et activités

Pour faciliter la participation de jeunes ou adultes trans aux activités éclés, voici quelques éléments d'organisation ou à prendre en compte.

- Si les **couchages** des jeunes sont non-mixtes, la personne trans doit pouvoir dormir avec les jeunes qui partagent son identité, autrement dit un garçon trans dort avec les garçons. On peut trouver ici une [fiche de réflexion sur la mixité des couchages](#).
- Il en va de même pour les **douches** : s'il y a un ordre pour les douches des filles et des garçons, la personne se douche au même moment que les autres enfants partageant son identité. Plus largement, sur un camp, il est important de mettre en place un **espace d'intimité corporelle** pour tous les enfants : trans ou non, les enfants doivent pouvoir se changer, se laver, dans des espaces où ils ou elles sont seul-e-s si c'est leur souhait.
- Les jeunes trans peuvent avoir un rapport particulier à leur corps : il faut être à l'écoute, anticiper des situations ou **activités qui peuvent les mettre mal à l'aise** : baignade par exemple.
- Dans le cas de **projets internationaux**, il faut anticiper le fait que le sexe inscrit sur les documents d'identité peut ne pas correspondre à l'identité et donc à l'apparence de la personne trans. Cela peut générer des difficultés pour passer les contrôles d'identité.

Si et seulement si la personne trans (notamment s'il s'agit d'un-e respo) est à l'aise avec ce sujet, sa situation peut être évoquée lors de temps de discussion au sein de l'unité sur les stéréotypes filles-garçons ou la mixité par exemple.

Quelques ressources

La position officielle des EEDF : [communiqué du 17 mai 2017](#)

[Guidelines for the inclusion of transgender members](#) (anglais) – Girls guides of Canada

[Supporting transgender and transsexual students in K-12 schools](#) (anglais) – Fédération des enseignant·e·s du Canada

[Devenir il ou elle](#) – Documentaire sur les enfants transgenres

[Let's Talk About Gender and Gender Identity Advice for Leaders](#) (anglais) – Girls guides UK

[Assignée garçon](#), Blog BD par Sophie Labelle (sur la situation d'une jeune fille trans).

[La binarité c'est pas mon genre](#) – vidéo conférence Ted Talk par Antonin Le Mée (14mn)